



## ZONE DE DISTRIBUTION : LUC SUR AUDE UV

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

**2024** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**A**

**A** : Eau de bonne qualité

**B** : Eau de qualité convenable

**C** : Eau de qualité insuffisante

**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage :  
FORAGE STATION DE POMPAGE. L'eau qui  
l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 249  
personnes sur 1 commune (LUC-SUR-AUDE). Le  
responsable des installations est : « MAIRIE DE LUC  
SUR AUDE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «  
MAIRIE DE LUC SUR AUDE » qui assure  
l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle  
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2023, 2024**

#### NITRATES

**A**

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets  
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire  
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **0,975 mg/L**

Valeur maxi : **1,3 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de  
substances différentes. Le maximum réglementaire est  
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés  
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà  
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau  
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **296**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

#### TURBIDITÉ

**A**

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en  
suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au  
robinet. Certaines eaux doivent également respecter un  
maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **6**

Valeur maxi : **0,43 NFU**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau  
exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil  
réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **38,6 °f**

Valeur maxi : **38,7 °f**

### Quelques conseils



En période de sécheresse, limitez  
autant que possible votre utilisation  
de l'eau du robinet pour les usages  
autres qu'alimentaires et d'hygiène  
corporelle.



Pour éviter tout risque de  
contamination, il ne doit jamais y  
avoir de connexion entre les  
canalisations d'eau d'un puits ou  
d'un récupérateur d'eau pluviale et  
celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence,  
laissez couler l'eau quelques  
minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du  
robinet ne nécessite pas de  
traitement complémentaire. Si vous  
possédez un système de traitement  
de l'eau, entretenez-le  
régulièrement.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de  
l'eau de votre commune sur le site  
Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 19/03/2025

UDI 011000376

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.